

L'Association des PEP28
Recrute
Pour Le Centre Social Clos Margis de Lucé (28)
1 Animateur (H/F) - Responsable de Secteur jeunes (11- 25 ans)
POSTE A POURVOIR immédiatement

Contact :

Adresser **lettre de motivation et C.V** par mail à Mme PUICHAULT avant le **06 janvier 2022** :
directionclos@pep28.asso.fr

Missions :

Sous la responsabilité du Directeur de la structure et de la Directrice générale adjointe :

- Met en œuvre les valeurs associatives : Solidarité, Laïcité, Citoyenneté, Inclusion
- Pilote et assure l'animation du projet éducatif du secteur jeunes dans le cadre de la Prestation de Service Jeunes de la CAF
- Développe et assure la dynamique d'une commission jeunes au sein du centre social
- Met en place une stratégie de communication pour faire connaître le secteur jeunes et mobiliser de nouveaux publics
- Recherche les financements permettant de soutenir l'activité du secteur jeunes et participe à la rédaction des demandes de subventions en collaboration avec le directeur
- Travaille avec les acteurs du territoire et formalise des partenariats pour développer et animer des actions collectives
- Travaille en transversalité avec le responsable de secteur Familles et de secteur Adultes. Peut-être amener à s'inscrire dans des projets du secteur Adultes et du secteur Familles
- Accompagne des projets de départs en séjour et assure la direction.
- Assure la direction ACM à destination des 11-17 ans pendant les vacances scolaires.
- Soutien et développe les projets à l'initiative des jeunes

Profil :

- Diplôme professionnel de l'animation **obligatoire** (BPJEPS avec UC de direction, DEJEPS, DUT carrières sociales, Licence pro)
- Expérience auprès du public adolescent exigée
- Bonne connaissance de la méthodologie de projet
- Permis B exigé
- Démarche proactive, capacités d'initiative, qualités relationnelles et rédactionnelles requises.

Conditions :

- Travail à 35h hebdomadaires et horaires annualisés
- Souplesse requise pour s'adapter au rythme du public : induit travail en soirée les mercredis et les vendredis soir hors période scolaire, travail en moyenne un samedi par mois.
- Rémunération au coefficient 300 de la Convention 1989 + reprise d'ancienneté
- 20 points supplémentaires liés à la responsabilité spécifique du public jeunes
- Salaire brut de 2022 euros (hors reprise ancienneté)